AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0284
FR0000054322-FS0126

20 février 2014

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CIBOX INTER@CTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 février 2014, complété par un courrier reçu le 19 février 2014, M. Pierre Fournier a déclaré :

- à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 31 janvier 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE et détenir, à cette date, 5 795 931 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant autant de droits de vote, soit 5,85% du capital et des droits de vote de cette société[1] ;

- avoir franchi en hausse, le 13 février 2014, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE et détenir 10 207 531 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant autant de droits de vote, soit 10,29% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions CIBOX INTER@CTIVE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date et à ce jour, de 99 150 792 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.